

R

# DELIBERATION N°D2023\_09 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance

**OBJET** : avenant au marché de maîtrise d'œuvre – projet restructuration et extension du groupe scolaire

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre lié au projet de l'école, le CCAP prévoit que la rémunération provisoire devient définitive à l'acceptation de l'Avant-Projet Définitif par le maître d'ouvrage. Le montant définitif de la rémunération est lié à l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

L'estimation des travaux a évolué de 1 334 580.00€ HT à 1 879 000.00€ HT; soit un nouveau montant de maîtrise d'œuvre à hauteur de 259 302.00€ HT.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- **ADOpte**, le projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de restructuration et extension du groupe scolaire, le nouveau montant de maîtrise d'œuvre s'élevant à 259 302.00€ HT.
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant à ce marché.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS

11 AVR. 2023  
Acte certifié exécutoire le : 11 AVR. 2023  
Télétransmis en préfecture le : 11 AVR. 2023  
Mis en ligne le :

11 AVR. 2023



2

# DELIBERATION N°D2023\_10 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Cap Loisirs – évolution des tarifs des mercredis récréatifs/vacances scolaires**

Madame Christiane DAUNIS, adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (communes partenaires : Marcellaz-Albanais, Hauteville-sur-Fier, Etercy et Vallières-sur-Fier), il convient de faire évoluer les tarifs des mercredis récréatifs et des vacances scolaires au centre de loisirs Cap Loisirs à compter du 10 juillet 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

**A l'unanimité** et à compter du 10 juillet 2023 :

- **FIXE**, les tarifs des mercredis récréatifs au centre de loisirs CAP LOISIRS, selon le quotient familial des familles, comme suit :

Tarifs des mercredis récréatifs - Communes Partenaires					
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 620	621 à 750	751 à 1200	1201 à 1800	1801 à plus
1/2 journée	8.30€	9.30€	10.00€	10.50€	11.00€
1/2 journée + Repas	12.40€	13.40€	14.20€	14.70€	15.00€
Journée	15.00€	16.50€	17.50€	18.00€	18.50€

Tarifs des mercredis récréatifs - Communes Extérieures					
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 620	621 à 750	751 à 1200	1201 à 1800	1801 à plus
1/2 journée	15.00€	16.00€	16.80€	17.30€	17.60€
1/2 journée + Repas	19.60€	20.60€	21.60€	22.00€	22.60€
Journée	23.10€	24.20€	25.20€	26.20€	26.80€

2

- **FIXE**, les tarifs des vacances scolaires au centre de loisirs CAP LOISIRS, selon le quotient familial des familles, comme suit :

Périodes de vacances scolaires - Tarifs journée au centre de loisirs					
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 620	621 à 750	751 à 1200	1201 à 1800	1801 à plus
Communes partenaires	19.40€	20.40€	22.00€	23.00€	23.40€
Extérieures	27.50€	28.50€	30.50€	31.50€	32.50€

- **FIXE**, un montant de 3€ supplémentaires pour 1 enfant par famille ou de 5€ supplémentaires pour 2 enfants et plus par famille, si un transport est prévu pour une activité.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : **11 AVR. 2023**  
Télétransmis en préfecture le : **11 AVR. 2023**  
Mis en ligne le :

**11 AVR. 2023**

R

# DELIBERATION N°D2023\_11 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET** : **Modernisation de la ligne ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy - étude d'impact**

Dans le cadre de la modernisation de la ligne ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy, un dossier d'enquête d'utilité publique et parcellaire a été transmis à la commune, en date du 22 février 2023, pour avis, accompagné d'une étude d'impact.

Dans ce projet, il était convenu qu'un arrêt soit réalisé à proximité de l'ancienne gare d'Hauteville-sur-Fier/Marcellaz-Albanais et un emplacement réservé a été prévu sur le plan de zonage du PLUi-H afin de créer un parking relais pour les usagers de la ligne SNCF.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

### A l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au dossier d'enquête d'utilité publique et parcellaire et son étude d'impact, portant sur le projet de modernisation de la ligne ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy, sous réserve de la mise en place d'un arrêt à proximité de l'ancienne gare d'Hauteville-sur-Fier/Marcellaz-Albanais (arrêt initialement prévu).

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en préfecture le :  
Mis en ligne le :

11 AVR 2023

11 AVR 2023

11 AVR. 2023



# DELIBERATION N°D2023\_12 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

## **OBJET : Budget principal - Approbation compte de gestion 2022**

**VU** l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant** que les écritures du Compte Administratif 2022, présentées au vote lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022,

- ↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ↳ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ↳ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Vu** que le compte de gestion 2022 du budget principal n'appelle ni observation, ni réserve de la part du comptable ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022 du budget principal après s'être assuré que l'ensemble des écritures qui sont tenues par le Comptable du Trésor sont conformes à celles du compte administratif 2022 du budget principal.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en préfecture le :  
Mis en ligne le :

11 AVR. 2023

11 AVR. 2023

11 AVR. 2023



# DELIBERATION N°D2023\_13 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET** : Budget principal – Approbation du Compte Administratif 2022

**Le Maire se retire au moment du vote**

**Vu** l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

**Vu** la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

**Vu** la présentation des comptes et des résultats de la Commune de Marcellaz-Albanais pour l'exercice 2022 ;

**Considérant** que les écritures sont conformes à celles du Comptable du Trésor dont le Compte de Gestion 2022 du budget principal a préalablement fait l'objet d'un vote ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur Eric CHASSAGNE, 1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire, et hors présence de Monsieur le Maire,

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, pour chacune des deux sections le Compte Administratif 2022 du budget principal, arrêté aux sommes suivantes :

⇒ <b>Section de fonctionnement</b> :	Dépenses :	1 214 545,82 €
	Recettes :	1 660 624,20 €
Soit un excédent de fonctionnement 2022 de :		<b>446 078,38 €</b>
⇒ <b>Section d'investissement</b> :	Dépenses :	649 791,39 €
	Recettes :	628 778,89 €
	Déficit 2022 :	21 012,50 €
	Report excédentaire de 2021 de :	313 718,82 €
Soit un excédent de clôture 2022 de :		<b>292 706,32 €</b>

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en préfecture le :  
Mis en ligne le :

11 AVR. 2023

11 AVR 2023

11 AVR 2023



*Christiane DAUNIS*

7

# DELIBERATION N°D2023\_14 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

## **OBJET : Budget principal - Affectation des résultats**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2022 du Budget Communal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de : **446 078,38 €** et qu'il convient de statuer de son affectation définitive.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

↳ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter l'excédent 2022 de la section de fonctionnement du Budget Communal comme suit :

#### Section de fonctionnement :

- Article 002 – Excédent antérieur reporté : **46 000,00 €**

#### Section d'investissement :

- Article 1068 – Réserves : **400 078,38 €**

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : **11 AVR. 2023**  
Télétransmis en préfecture le : **11 AVR. 2023**  
Mis en ligne le : **11 AVR. 2023**

2

# DELIBERATION N°D2023\_15 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

## **OBJET: Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Compte tenu des besoins de financement pour le budget 2023 et sur la proposition de Monsieur le Maire, il est proposé de maintenir les taux de l'année 2022.

Cette année, il est nécessaire de voter à nouveau pour la taxe d'habitation (taux figé de 2020 à 2022), qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

↳ **DÉCIDE**, à l'unanimité de maintenir les taux de l'année 2022 (2019 pour la taxe d'habitation) :

↳ Taxe foncière (bâti) :	25.20%
↳ Taxe Foncière (non bâti) :	39.12%
↳ Taxe d'habitation :	18.00%

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS




Acte certifié exécutoire le : 11 AVR. 2023  
Télétransmis en préfecture le : 11 AVR. 2023  
Mis en ligne le : 11 AVR. 2023



7

# DELIBERATION N°D2023\_16 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

## **OBJET: Subventions Ecole Publique et Ecole Privée « Léon Marie »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une subvention soit versée à l'Ecole Publique et à l'Ecole Privée « Léon Marie » afin de financer, en partie, les entrées et les cours de piscine prévus pour les élèves pour l'année scolaire 2022/2023.

N'ayant pas à ce stade le montant exact de la dépense, il est proposé de voter un montant réservé à cet effet.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

### **A l'unanimité :**

- ⇒ **ACCEPTE** de prévoir une réserve de 1000€ pour les entrées et les cours de piscine pour l'année scolaire 2022/2023, pour chaque école ;
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2023, chapitre 65, article 6574.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : 11 AVR. 2023  
Télétransmis en préfecture le : 11 AVR. 2023  
Mis en ligne le : 11 AVR. 2023

P

# DELIBERATION N°D2023\_17 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET: Subvention coopérative école publique**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- ⇒ **FIXE**, à l'unanimité, la subvention à la coopérative scolaire de l'école publique pour l'année 2023 à hauteur de **1850.00€** ;
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023, chapitre 65, article 6574.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daunis', is written over the name of the secretary of the meeting.

Acte certifié exécutoire le : **11 AVR. 2023**  
Télétransmis en préfecture le : **11 AVR. 2023**  
Mis en ligne le : **11 AVR. 2023**

# DELIBERATION N°D2023\_18 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

## **OBJET: Subventions des structures communales pour l'année 2023**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- **FIXE** à l'unanimité les subventions des structures communales pour l'année 2023 à :
  - ⇒ CCAS 9 000.00€
  - ⇒ BUDGET CAP LOISIRS 35 000.00€
  
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023, chapitre 65, articles 657362 et 657363.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : 11 AVR. 2023  
Télétransmis en préfecture le : 11 AVR. 2023  
Mis en ligne le : 11 AVR. 2023

7

# DELIBERATION N°D2023\_19 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

## **OBJET: Subvention – association « le souvenir français »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une subvention soit versée à l'association « le souvenir français » afin d'aider cette dernière, active au sein de la commune.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

- ⇒ **ACCEPTE** à l'unanimité d'attribuer une subvention à hauteur de 100 € à l'association « le souvenir français » pour l'année 2023.
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2023, chapitre 65, article 6574.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : 11 AVR. 2023  
Télétransmis en préfecture le : 11 AVR. 2023  
Mis en ligne le : 11 AVR. 2023

P

# DELIBERATION N°D2023\_20 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET: BUDGET PRIMITIF 2023 de la commune de Marcellaz-Albanais**

Après avoir pris connaissance de la proposition du Budget primitif 2023 de la Commune de Marcellaz-Albanais,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

➤ **VOTE** à l'unanimité, ce même budget comme suit :

↪ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :  
qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 603 780,00 €**

↪ **SECTION D'INVESTISSEMENT** :  
qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 154 450,00 €**

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE**

**La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS**

Acte certifié exécutoire le : **11 AVR. 2023**  
Télétransmis en préfecture le : **11 AVR. 2023**  
Mis en ligne le : **11 AVR. 2023**

# DELIBERATION N°D2023\_21 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET: Budget du Commerce – Approbation du Compte de Gestion 2022**

**Vu** l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant** que les écritures du Compte Administratif 2022, présentées au vote lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022,

- ↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ↳ Statuant sur l'exécution de ce budget annexe de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ↳ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Vu** que le Compte de Gestion 2022 du budget annexe du Commerce n'appelle ni observation, ni réserve de la part du comptable ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022 du budget annexe du Commerce après s'être assuré que l'ensemble des écritures qui sont tenues par le Comptable du Trésor sont conformes à celles du Compte Administratif 2022 du budget annexe.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en préfecture le  
Mis en ligne le :

11 AVR. 2023

11 AVR. 2023



R

# DELIBERATION N°D2023\_22 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance

**Le Maire se retire au moment du vote**

**OBJET : Budget du Commerce – Approbation du Compte Administratif 2022**

**Vu** l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

**Vu** la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

**Vu** la présentation des comptes et des résultats du budget annexe du Commerce de la Commune de Marcellaz-Albanais pour l'exercice 2022 ;

**Considérant** que les écritures sont conformes à celles du Comptable du Trésor dont le Compte de Gestion 2022 du budget annexe du Commerce a préalablement fait l'objet d'un vote ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur Eric CHASSAGNE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, et hors présence de Monsieur le Maire,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE.**

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, pour chacune des deux sections le Compte Administratif 2022 du budget annexe du Commerce, arrêté aux sommes suivantes :

⇒ **Section d'exploitation** :

Dépenses :	12 195,76 €
Recettes :	21 143,45 €
Excédent 2022 :	8 947,69 €
Report excédentaire de 2021 de :	19 500,00 €

Soit un excédent de clôture 2022 de : **28 447,69 €**

7

⇒ <b>Section d'investissement :</b>	Dépenses :	9 791,96 €
	Recettes :	57 869,17 €
	Excédent 2022 :	48 077,21 €
	Report excédentaire de 2021 de :	17 875,03 €
Soit un excédent de clôture 2022 :		<b>65 952,24 €</b>

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE**

**La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS**



Acte certifié exécutoire le **11 AVR. 2023**  
Télétransmis en préfecture le **11 AVR. 2023**  
Mis en ligne le : **11 AVR. 2023**



7

# DELIBERATION N°D2023\_23 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Budget du Commerce – Affectation des résultats 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2022 du Budget annexe du Commerce laisse apparaître un excédent de clôture en section d'exploitation de **28 447,69 €** et qu'il convient de statuer de son affectation définitive.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

↳ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter l'excédent 2022 de la section d'exploitation du Budget annexe du Commerce comme suit :

Article 002 – excédent d'exploitation reporté : **18 500.00 €**  
Article 1068 – réserves : **9 947,69 €**

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : **11 AVR. 2023**  
Télétransmis en préfecture le : **11 AVR. 2023**  
Mis en ligne le :

**11 AVR. 2023**

# DELIBERATION N°D2023\_24 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET: Budget annexe du Commerce – Vote du budget primitif 2023**

Après avoir pris connaissance de la proposition du Budget primitif 2023 du Budget Annexe du Commerce de la Commune de Marcellaz-Albanais,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

➤ **VOTE** à l'unanimité, ce même budget comme suit :

↵	<b><u>SECTION D'EXPLOITATION</u></b> :	
	qui s'équilibre en recettes et en dépenses à	<b>37 885,00 €</b>
↵	<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b> :	
	qui s'équilibre en recettes et en dépenses à	<b>105 334,93 €</b>

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : **11 AVR. 2023**  
Télétransmis en préfecture le : **11 AVR. 2023**  
Mis en ligne le : **11 AVR. 2023**

2

# DELIBERATION N°D2023\_25 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET: Budget annexe Cap Loisirs – Approbation du Compte de Gestion 2022**

**Vu** l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant** que les écritures du Compte Administratif 2022, présentées au vote lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022,

- ↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ↳ Statuant sur l'exécution de ce budget annexe de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ↳ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Vu** que le Compte de Gestion 2022 du budget annexe de Cap Loisirs n'appelle ni observation, ni réserve de la part du comptable ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022 du budget annexe CAP LOISIRS après s'être assuré que l'ensemble des écritures qui sont tenues par le Comptable du Trésor sont conformes à celles du Compte Administratif 2022 du budget annexe.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le : 11 AVR. 2023  
Télétransmis en préfecture le : 11 AVR. 2023  
Mis en ligne le :

11 AVR. 2023



2

# DELIBERATION N°D2023\_26 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSÉ (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance

**Le Maire se retire au moment du vote.**

**OBJET** : Budget annexe Cap Loisirs – Approbation du Compte Administratif 2022

**Vu** l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

**Vu** la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

**Vu** la présentation des comptes et des résultats du budget annexe de Cap Loisirs de la Commune de Marcellaz-Albanais pour l'exercice 2022 ;

**Considérant** que les écritures sont conformes à celles du Comptable du Trésor dont le Compte de Gestion 2022 du budget annexe de Cap Loisirs a préalablement fait l'objet d'un vote ;

**Entendu** l'exposé de Madame Christiane DAUNIS, adjointe au Maire, et hors présence de Monsieur le Maire,

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, pour chacune des deux sections le Compte Administratif 2022 du budget annexe de CAP LOISIRS, arrêté aux sommes suivantes :

⇒ **Section de fonctionnement** : Dépenses : 314 580,75 €  
Recettes : 314 580,75 €  
**Soit un résultat de clôture 2022 de : 0.00€**

⇒ **Section d'investissement** : Dépenses : 0.00€  
Recettes : 0.00€  
Excédent d'investissement reporté 2021 : 3 650.98€  
**Soit un excédent de clôture 2022 : 3 650.98€**

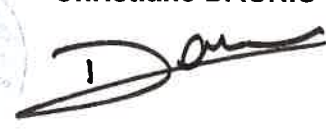
**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

11 AVR. 2023  
Acte certifié exécutoire le : 11 AVR. 2023  
Télétransmis en préfecture le : 11 AVR. 2023  
Mis en ligne le : 11 AVR. 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE



La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS



# DELIBERATION N°D2023\_27 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET : Budget annexe Cap Loisirs – Vote du budget 2023**

Après avoir pris connaissance de la proposition du Budget primitif 2023 du Budget Annexe Cap Loisirs de la Commune de Marcellaz-Albanais,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

➤ **VOTE** à l'unanimité, ce même budget comme suit :

↺	<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b> :	
	qui s'équilibre en recettes et en dépenses à	<b>324 605,00 €</b>
↺	<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b> :	
	qui s'équilibre en recettes et en dépenses à	<b>3 650.98€</b>

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : **11 AVR. 2023**  
Télétransmis en préfecture le : **11 AVR. 2023**  
Mis en ligne le : **11 AVR. 2023**

7

# DELIBERATION N°D2023\_28 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

## **OBJET : Tarifs communaux - Evolution**

Il est proposé de modifier à compter du 10 juillet 2023 les tarifs de certains services communaux, refacturés à la structure Cap Loisirs.

- Utilisation du lave-linge et du sèche-linge : 2.00€ /utilisation
- Charges de fonctionnement des bâtiments publics de la commune : 28€ par jour d'ouverture du centre de loisirs sans hébergement

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, à compter du 10 juillet 2023, les tarifs exposés ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : 11 AVR. 2023  
Télétransmis en préfecture le : 11 AVR. 2023  
Mis en ligne le : 11 AVR. 2023

# DELIBERATION N°D2023\_29 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Date de convocation : 31 mars 2023  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS  
a été nommée secrétaire de séance.

## **OBJET** : Appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

L'adjoint au Maire, Eric CHASSAGNE, expose que le projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire dont les travaux vont démarrer en 2023 prévoit une rénovation énergétique.

L'estimation des travaux est de	1 879 000,00 € H.T.,
Auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre	259 302,00 € H.T.,
Soit un coût total estimatif de l'opération de	2 138 302,00 € H.T.

L'appel à projets 2023 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2023.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

**A l'unanimité** et pour le projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire :

- **SOLLICITE** une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2023 ;
- **S'ENGAGE** à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2023 ;
- **S'ENGAGE** à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en préfecture le :  
Mis en ligne le :

11 AVR. 2023

11 AVR. 2023

11 AVR. 2023

